

FÉCAMP TOURISME

OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME
DE FÉCAMP



GUIDE
GROUPES

.2026

FÉCAMP
ENTRE VAGUES & VALLEUSES



Bienvenue à Fécamp,

“votre prochaine escale en Normandie !”

A près une année 2025 riche en nouveautés et ouvertures, Fécamp poursuit sur sa lancée en 2026 et vous invite à découvrir un programme toujours plus varié et inspirant. Passionnés d'histoire, gourmets en quête de saveurs authentiques ou amateurs de spectacles hauts en couleur, chacun trouvera de quoi satisfaire sa curiosité et son envie d'évasion.

Tout au long de cette brochure, explorez notre sélection de journées et de séjours spécialement conçus pour les groupes. Vous serez accueillis par des professionnels passionnés et attentifs, désireux de partager avec vous l'âme maritime et chaleureuse de notre ville. Qualité, convivialité, partage et professionnalisme seront les maîtres mots de votre voyage.

Respirez, contemplez, savourez, célébrez...

Bienvenue, vous êtes à Fécamp !

**NOTRE SERVICE
RÉCEPTIF
C'EST :**

18
ans d'expérience.

+ de 200
groupes
qui nous font
confiance chaque
année.

+ de 40
partenaires
sélectionnés.

2
personnes 100%
à votre écoute.



Kevin DUBOCAGE et Michelle MERRY

**Nos +
petits**

- Des conseils personnalisés
- Des circuits totalement modulables
- La prise en charge de votre séjour du devis à la facturation



**Informations
et réservations**

02 35 28 84 62 ou 02 35 28 86 62
groupes@fecamptourisme.com



Pêcheries, vieux gréments
et éolian en mer

5, 6, 7



Fécamp,
ses incontournables

8



L'imprimerie dévoilée,
Maupassant raconté

9



La puissante Abbaye
de Fécamp

10



Fécamp fait le show

12



Trilogies de talents

13



De cacao
et de coquilles

15



Deux jardins pour rêver

16



Un jour
en Pays de Caux

18



Sur les bords
de Seine

19



Votre séminaire
à Fécamp

22 et 23



Séjours

24 et 25

Sommaire



Flânerie
au fil des siècles

11



Récits et saveurs
d'autrefois

14



Impressionnantes
falaises

17



Activités et visites
guidées à la carte

20 et 21



3

Nouveautés 2026...

Notre territoire recèle de trésors insoupçonnés qui méritent le détour.

Valmont, Sassetot-le-Mauconduit, Saint-Pierre-en-Port, Colleville, autant de lieux authentiques qui prolongeront votre expérience en Pays de Caux.

Que vous soyez passionné par les arts, l'histoire ou la culture, ces nouvelles visites vous promettent des expériences riches et variées. Embarquez pour ce voyage et laissez-vous surprendre par la diversité et la richesse de notre patrimoine local !

Valmont

Laissez-vous porter par la quiétude de la **vallée de la Valmont**, où les étangs miroitants et les alignements d'arbres centenaires encadrent un paysage façonné par le temps. Nous vous révélerons comment cette nature préservée a inspiré les pinceaux d'Eugène Delacroix, les promenades rêvées de Guy de Maupassant et les observations du botaniste Georges Cuvier.

En remontant la rivière, vous découvrirez un patrimoine millénaire : la majestueuse **abbaye Notre-Dame-du-Pré** (fondée au XI^e siècle) et les légendes de la famille d'Estouteville-Grimaldi, cousine des princesses de Monaco. Depuis la place de l'Hôtel de Ville, vous déambulerez dans les ruelles à la découverte des maisons à pans de bois et de l'ancien lavoir. L'écho des marchés d'autan résonne encore dans le bourg.

Entre paysages verdoyants et vieilles pierres, ce parcours mêle nature vivante et mémoire des siècles : une invitation à ressentir le temps.

 Visite à découvrir en page 11



| L'abbaye Notre-Dame-du-Pré.

Colleville

Nichée dans la **vallée de la Valmont**, l'histoire de **Colleville** remonte à plusieurs siècles.

Le village a connu une transformation majeure à la fin du XIX^e siècle avec l'arrivée du chemin de fer et l'installation d'**une sucrerie**, qui devint un fleuron industriel jusqu'en 2003.

Aujourd'hui, **Colleville** renaît grâce à la voie verte et à l'installation récente d'un espace dédié aux artistes et artisans locaux. Ce lieu, chargé d'histoire, offre aux visiteurs l'opportunité de découvrir la mémoire de la sucrerie, tout en appréciant la créativité contemporaine dans un cadre préservé.



| La Sucrerie.

Sassetot-le-Mauconduit et Saint-Pierre-en-Port

Sassetot-le-Mauconduit se trouve au cœur de deux magnifiques vallées descendant vers la mer, **les Petites-Dalles** et **les Grandes-Dalles**. Ce village, prisé pour ses plages pittoresques et son riche patrimoine, a aussi vu séjourner de nombreuses personnalités célèbres, dont l'impératrice Sissi, qui y résida dans le château du XVII^e siècle. Mais **Sassetot-le-Mauconduit** n'a pas seulement attiré l'élite de son époque : des artistes, des écrivains, et des intellectuels ont été conquis par la beauté de ce site, situé entre mer et campagne.

Non loin de ce site remarquable, le charmant village de **Saint-Pierre-en-Port** offre une expérience authentique, loin des villas balnéaires modernes. C'est là, dans un superbe presbytère en pierre, que se trouve la **Maison des Croyances et Traditions Cauchaises**, un véritable trésor du patrimoine normand. Ce site plonge les visiteurs dans l'histoire du Pays de Caux, à travers les récits populaires du père Alexandre et la reconstitution d'intérieurs typiques de la vie des villageois d'autrefois !



Exclusivité
visites commentées...

TARIFS DE LA VISITE COMMENTÉE *

À partir de 15 ans	35 €
De 6 à 14 ans	25 €
Personne en situation de handicap	25 €

*Sous réserve de modifications en 2026.

Durée de la visite :
 2h00

Parc éolien en mer



Credit photo © Antoine Vanlenbrouck



| Parc éolien en mer de Fécamp.

Venez vivre une expérience unique et immersive lors de nos visites commentées de 2 heures à bord du navire Normandy ! Embarquez pour une aventure maritime inédite et partez à la découverte du Parc éolien en mer de Fécamp, un site innovant et impressionnant, à bord d'un navire tout confort.

Durant cette sortie, vous pourrez découvrir les secrets de l'un des plus grands projets d'énergie renouvelable en France. Vous pourrez admirer de près les majestueuses éoliennes qui bordent la mer, tout en apprenant leur rôle dans la transition énergétique.

Une occasion unique de combiner aventure maritime et sensibilisation écologique.

Informations pratiques :

Les sorties en mer sur le parc éolien sont organisées selon un planning annuel à des dates précises.

Âge minimum : à partir de 6 ans.

Durée : 2h30 (embarquement et débarquement compris).

Animaux : les chiens et autres animaux domestiques ne sont pas admis à bord (sauf chiens d'assistance).

Accessibilité : les infrastructures ne permettent pas aux fauteuils roulants motorisés ou manuels d'être embarqués.

Habillement : nous vous conseillons de porter des vêtements et chaussures confortables, adaptés aux conditions météorologiques. Pensez à apporter des lunettes de soleil, ainsi qu'un bonnet, une casquette ou une écharpe.

Veuillez noter que les sorties en mer peuvent être sujettes à des modifications en raison des horaires des marées et des conditions météorologiques.

Exclusivité

Visites...



Les Pêcheries, Musée de Fécamp

Votre visite débute par le Belvédère offrant une vue imprenable à 360° sur la ville, les falaises, la mer et le port.

L'histoire de la cité Fécamoise vous est ensuite contée dans la galerie historique regorgeant de nombreux trésors !

En descendant d'un étage, découvrez l'aventure des pêcheurs fécamois qui partaient pêcher le hareng en mer du Nord ou la morue dans les eaux de Terre-Neuve. Vous serez plongés au cœur de la vie marine d'autrefois grâce aux superbes maquettes, aux témoignages sonores poignants ou encore aux films documentaires.

En poursuivant la visite, vous admirerez une riche collection de peintures anciennes, sculptures, dessins, réalisés dans la région. Une collection de mobiliers, céramiques et bijoux, reprenant la vie Cauchoise est aussi présente à cet étage.

L'étonnante collection de biberons, les objets d'hier à aujourd'hui destinés aux enfants, et les études menées par le Docteur Dufour pour lutter contre la mortalité infantile ne manqueront pas de vous surprendre !



Durée
de la visite :
1h30

TARIFS DU MUSÉE LES PÊCHERIES

De 10 à 19 personnes 13 € / pers.
De 20 à 30 personnes Forfait à 270 €
De 31 à 60 personnes Forfait à 370 €

Tarifs comprenant les entrées et le guidage.



Informations pratiques :

Musée accessible aux personnes à mobilité réduite :

- Des ascenseurs permettent d'accéder à chaque étage.
- Des fauteuils pour s'asseoir et des toilettes sont disponibles à chaque étage.

Fermeture du musée le mardi de mi-septembre à fin avril.

La visite découverte donne une vision générale de chacune des collections présentes mais nous vous suggérons de choisir parmi les thèmes suivants :

- Fécamp, hier et aujourd'hui,
- Fécamp, port de pêche,
- Aux origines de la pédiatrie : le musée de l'enfance,
- La vie en pays de Caux,
- Parcours dans la collection des Beaux-Arts,
- Expositions temporaires.



Exclusivité

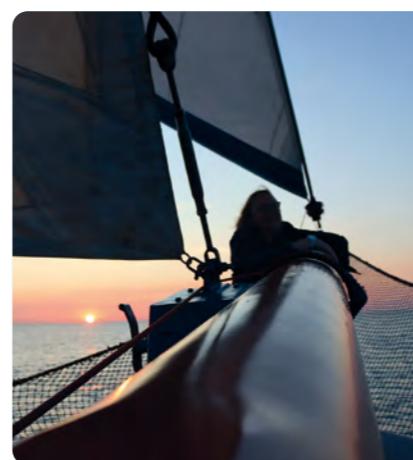
Sortie en mer...



À partir de
350€
/privatisation

Sortie en mer à bord d'un vieux gréement.

Fécamp Au Gré des Vents



Sortie en mer au couchant.



La Tante Fine et le Mil'Pat.



Maneuvre.



Dégustation de fruits de mer.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Mes journées Patrimoine...



À partir de
69 €
/personne

| Le Palais Bénédictine.

Base 35 personnes : 73 €
Base 40 personnes : 72 €
Base 50 personnes : 69 €

Fécamp, ses incontournables



| Le Palais Bénédictine.

SUGGESTION DE PROGRAMME :

- Expérience Découverte Bénédictine*,
- Déjeuner dans un restaurant partenaire à Fécamp,
- Visite guidée du musée « Les Pêcheries, musée de Fécamp ».

Pour ses 150 ans, le Palais Bénédictine s'est offert un coup de jeune en rénovant les salles Gothique, Renaissance et l'oratoire. À la fin du XIX^e siècle, un négociant en vin fécamois Alexandre Le Grand, retrouve une recette datant du XVI^e siècle, la déchiffre et lance la liqueur Bénédictine. Il fait construire ensuite le Palais Bénédictine, chef-d'œuvre architectural d'inspiration Gothique et Renaissance, pour offrir un écrin prestigieux à l'unique distillerie Bénédictine au monde, toujours en fonctionnement de nos jours, et à sa collection d'œuvres d'art.

Après le déjeuner, accompagnés d'un guide conférencier de la ville de Fécamp, vous visitez le musée Les Pêcheries, aménagé dans une ancienne sècherie de morue sur plus de 4700 m² et 5 niveaux dont un belvédère époustouflant. La diversité des collections est répartie en cinq séquences : galerie historique, la cité de la pêche, Beaux-Arts, musée de l'enfance et vie cauchoise. Possibilité de thématiquer votre visite.



| Les Pêcheries, musée de Fécamp.

Notre prix comprend :

- La visite guidée du musée Les Pêcheries,
- Palais Bénédictine : la visite libre du musée, la visite guidée de la distillerie et des caves, et la dégustation des 3 liqueurs,
- Le déjeuner (apéritif*, entrée, plat, dessert, 1/4 vin*, eau et café).

Notre prix ne comprend pas :

- Le transport,
- Les dépenses personnelles.

Mentions particulières :

- Toute l'année sauf 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre,
- Fermeture du musée Les Pêcheries le mardi de mi-septembre à fin avril,
- Gratuité chauffeur pour 25 personnes payantes.



*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.



À partir de
60 €
/personne

| Anciennes techniques typographiques - Imprimerie Durand.

Base 20 personnes : 60 €
Base 30 personnes : 62 €
Base 40 personnes : 60 €

L'imprimerie dévoilée, Maupassant raconté



| Visite guidée de l'imprimerie Durand.

SUGGESTION DE PROGRAMME :

- Visite guidée de l'imprimerie Durand à Fécamp,
- Déjeuner dans un restaurant partenaire à Fécamp,
- Visite guidée à pied : sur les pas de Maupassant à Fécamp.

Débutez votre périple par une visite fascinante de l'imprimerie Durand. Vous allez découvrir les secrets de la fabrication des livres et affiches en tout genre, des anciennes techniques typographiques aux machines modernes. L'odeur de l'encre fraîche et le bruit des machines en action ajouteront une dimension sensorielle captivante à cette expérience unique.

Après cette immersion dans le monde de l'imprimerie et votre déjeuner, vous serez accompagné par un guide-conférencier pour une promenade à pied sur les pas de Maupassant qui a passé une partie de son enfance à Fécamp dans la « maison de grand-mère »... La mer, le port, les pêcheurs et la vie active, colorée, odorante de la cité, l'imprègne... Suivez une promenade littéraire dans les lieux ayant inspiré Maupassant.



| Guy de Maupassant.



Notre prix comprend :

- Les visites guidées selon programme,
- Le déjeuner (apéritif*, entrée, plat, dessert, 1/4 vin*, eau et café).

Notre prix ne comprend pas :

- Le transport,
- Les dépenses personnelles.

Mentions particulières :

- Du lundi au vendredi uniquement,
- 20 personnes maximum à l'imprimerie, prévoir une alternance avec la visite de la ville à pied pour les groupes de 21 à 40 personnes,
- GRATUITÉ CHAUFFEUR pour 25 personnes payantes.

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Mes journées Patrimoine...



La puissante Abbaye de Fécamp



| Le Abbattiale de la Sainte-Trinité de Fécamp.



| Le Palais Bénédictine.



Notre prix comprend :

- Les visites guidées selon programme,
- Le déjeuner (apéritif*, entrée, plat, dessert, 1/4 vin*, eau et café),
- Palais Bénédictine : la visite libre du musée, la visite guidée de la distillerie et des caves, et la dégustation des 3 liqueurs.

Notre prix ne comprend pas :

- Le transport,
- Les dépenses personnelles.

Mentions particulières :

- Toute l'année selon disponibilités,
- Gratuité chauffeur pour 25 pers. payantes.
- Possibilité de prévoir une dégustation à 7 euros/personne au Manoir du Catel (cidre/jus de pomme local et chou ou financier).

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Nouveauté !



| Le village de Valmont.

À partir de
59 €
/personne

Base 30 personnes : 59 €
Base 40 personnes : 63 €
Base 50 personnes : 61 €

Flânerie au fil des siècles



| Vieux moulin à Valmont.



| Le château de Limpiville.

SUGGESTION DE PROGRAMME :

- Visite guidée du village de Valmont,
- Déjeuner dans une auberge partenaire à Ypreville-Biville,
- Visite guidée des jardins du château de Limpiville.

Commencez votre journée par une visite guidée du village de Valmont, vous découvrirez un patrimoine millénaire : la majestueuse abbaye Notre-Dame-du-Pré (fondée au XI^e siècle) et les légendes de la famille d'Estouteville-Grimaldi, cousine des princesses de Monaco. Depuis la place de l'Hôtel de Ville, vous déambulerez dans les ruelles à la découverte des maisons à pans de bois et de l'ancien lavoir. Entre paysages verdoyants et vieilles pierres, ce parcours mêle nature vivante et mémoire des siècles.

Poursuivez votre escapade avec un déjeuner savoureux dans une auberge, où la convivialité et la cuisine traditionnelle normande régaleront vos papilles dans une atmosphère chaleureuse.

L'après-midi, découvrez le parc du château de Vaudroc à Limpiville. Classés Monument Historique depuis 1944, les jardins de Limpiville vous invitent à flâner parmi des compositions du XVIII^e siècle. Jardin à la française, notes italiennes, charme anglais et pommiers normands s'unissent autour du château, de la chapelle, de l'orangerie et du pigeonnier.



Mes journées Patrimoine...



| Le village de Valmont.

À partir de
59 €
/personne

Base 30 personnes : 59 €
Base 40 personnes : 63 €
Base 50 personnes : 61 €

Notre prix comprend :

- Les visites guidées selon programme,
- Le déjeuner (apéritif*, entrée, plat, dessert, 1/4 vin*, eau et café),
- Le château n'est pas ouvert à la visite.

Notre prix ne comprend pas :

- Le transport,
- Les dépenses personnelles.

Mentions particulières :

- DU 1^{er} avril au 30 octobre,
- Gratuité chauffeur pour 25 personnes payantes,
- Le château n'est pas ouvert à la visite.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Mes journées Cabaret...

À partir de **94€** /personne

Le Léon d'Or K'baret.

Base 30 personnes : 97 €
Base 40 personnes : 95 €
Base 50 personnes : 94 €

Fécamp fait le show !



SUGGESTION DE PROGRAMME :

- Visite guidée de la ville de Fécamp en autocar,
- Déjeuner spectacle au Léon d'Or K'baret à Saint-Léonard.

Votre journée à Fécamp débutera par une visite guidée de la ville en autocar où votre guide passionné vous racontera l'histoire fascinante de ce port normand. Vous passerez par le Cap Fagnet, plus haut point de la côte offrant un sublime panorama. Vous ferez ensuite un détour par le quartier maritime. Votre guide vous dévoilera les secrets des boucanes, où se pratiquait autrefois le fumage des harengs. Votre périple prendra fin à l'Abbatiale de la Sainte-Trinité, un chef-d'œuvre gothique. Vous vous rendrez ensuite au nouveau cabaret Le Léon d'Or pour un déjeuner spectacle inoubliable. En entrant, vous serez accueillis dans une ambiance élégante et festive. Après un délicieux repas composé de spécialités locales, le rideau se lèvera pour un spectacle époustouflant. Des artistes talentueux se succéderont sur scène, enchaînant numéros de danse et de chant sous des éclairages flamboyants et des costumes étincelants.



Notre prix comprend :

- La visite guidée selon programme,
- Le déjeuner spectacle (apéritif*, entrée, plat, fromage, dessert, 1/4 vin*, eau et café),

Notre prix ne comprend pas :

- Le transport,
- Les dépenses personnelles.

Mentions particulières :

- Toute l'année du mardi midi au dimanche midi,
- Gratuité chauffeur pour 25 personnes payantes.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Nouveauté !

À partir de **65€** /personne

Base 30/40/50 pers : 65€/personne

Boulangerie artisanale « L'Atelier d'Eugène ».

Trilogie de Talents



SUGGESTION DE PROGRAMME :

- Visite guidée de l'exploitation de pommes de terre Malo à Goderville,
- Déjeuner dans un restaurant partenaire à Fécamp,
- Visite guidée de la distillerie Astravent à Manqueruelle,
- Visite guidée de la boulangerie artisanale « L'Atelier d'Eugène » à Epreville.

Depuis 1969, la pomme de terre se cultive avec amour chez la famille Malo. Frédéric et Géraldine Malo vous proposent la découverte de leur entreprise du champ à la fourchette. Ils vous parleront de la plantation, de la culture et de la récolte des précieux tubercules. Vous circulerez dans les chambres froides, dans le centre de conditionnement où elle est lavée, triée, et emballée ou dans l'atelier de transformation où elle est épluchée, coupée et emballée sous-vide pour les frites fraîches. En fonction de l'avancée des cultures, vous pourrez observer les pommes de terre dans les champs, effectuer des prélèvements de contrôle ou glaner dans une parcelle située à 5 minutes de marche par un chemin rural de randonnée. Vous verrez le matériel agricole de saison, soit semi, soit récolte.

Après le déjeuner, vous vous rendrez à la distillerie Astravent chez Louis Thierry. Cette distillerie artisanale se distingue par ses méthodes traditionnelles et innovantes de production de spiritueux. Vous y trouverez des alambics en cuivre et des fûts de vieillissement, tout en écoutant les explications passionnantes sur la distillation et l'élaboration de leurs alcools fins.

Vous vous rendrez à Épreville pour visiter l'Atelier d'Eugène, une boulangerie artisanale. Accueillis chaleureusement par Marie, vous serez vite attiré par l'odeur enivrante du pain frais sortant du four. Il s'agit ici d'une jeune exploitation agricole qui transforme son propre blé grâce à leur moulin. Toute la production est réalisée sur place au sein de l'atelier à la ferme. Marie réalise des pains au levain naturel ainsi que des pâtes fraîches et ravioles. La boulangerie a fini demi-finaliste national de la saison 12 de l'émission TV La Meilleure Boulangerie de France.

Notre prix comprend :

- Les visites guidées selon programme,
- Le déjeuner (apéritif*, entrée, plat, dessert, 1/4 vin*, eau et café),
- La dégustation d'un gin ou whisky* à Astravent,
- La dégustation d'un cookie ou brioche + 1 jus de pomme à l'Atelier d'Eugène.

Notre prix ne comprend pas :

- Le transport jusqu'à Fécamp,
- Les dépenses personnelles.

Mentions particulières :

- Toute l'année selon disponibilités,
- Gratuité chauffeur pour 25 personnes payantes,
- Supplément le samedi de 5 euros/pers.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Mes journées Terroir...



Récits et saveurs d'autrefois



| La Maison des Croyances et Traditions cauchoises.



| L'Ecomusée de la Pomme et du Cidre.

SUGGESTION DE PROGRAMME :

- Visite guidée de la Maison des Croyances et Traditions cauchoises à Saint-Pierre-en-Port.
- Déjeuner dans une auberge partenaire à Ypreville-Biville,
- Visite guidée de l'Ecomusée de la Pomme et du Cidre à Bretteville-du-Grand-Caux.

Nous vous proposons la visite insolite d'un lieu atypique, un ancien presbytère, transformé en lieu de découverte. Une ancienne école reconstituée, une histoire de pêcheurs en mer, des légendes, des croyances, une cour dédiée à l'agriculture, aux vieux métiers et aux jeux de boules cauchoises, une cuisine des années 50, un oratoire et même un lieu d'exposition temporaire.

Après le déjeuner, vous partirez à la rencontre de Vincent Godefroy dans un clos masuré typique de la région, orné d'un magnifique pigeonnier, à la découverte du cidre, de son histoire, de son verger et de sa fabrication artisanale. Un moment de détente vous sera proposé autour d'un verre de cidre*.

Base 30/40/50 pers : 52€/personne

À partir de
52€
/personne

| La Maison des Croyances et Traditions cauchoises.



De cacao et de coquilles



| La Ferme aux escargots.



| Le musée du chocolat.



Mes journées Terroir...

À partir de
56€
/personne

Base 30/40/50 pers : 56€/personne

SUGGESTION DE PROGRAMME :

- Visite guidée de la Ferme aux escargots à Epreville,
- Déjeuner dans un restaurant partenaire à Fécamp,
- Visite libre du musée du chocolat à Fécamp.

Votre journée commence par une visite fascinante de la ferme aux escargots à Épreville. En arrivant, vous serez accueillis par un passionné, Romain Sauvaire, qui vous fera découvrir le monde méconnu de l'héliciculture. Vous apprendrez les différentes étapes de l'élevage des escargots, de leur reproduction à leur alimentation spécifique, en passant par les techniques de récolte. Vous visitez les parcs d'élevage, où vous observerez de près ces petites créatures intrigantes. La matinée se conclura par une dégustation surprenante de diverses préparations à base d'escargots, mettant en valeur leur délicatesse et leurs saveurs uniques.

Après le déjeuner, vous prendrez la direction du musée du chocolat. Un voyage extraordinaire autour du cacao vous y attend. Vous découvrirez l'histoire fascinante du cacao, des anciennes civilisations d'Amérique centrale jusqu'aux chocolatiers modernes. Les expositions interactives et les démonstrations de fabrication à l'écran vous permettront de comprendre les différentes étapes de transformation du cacao en chocolat.

Notre prix comprend :

- Les visites guidées selon programme,
- Le déjeuner (apéritif*, entrée, plat, dessert, 1/4 vin*, eau et café),
- La dégustation de cidre*.

Notre prix ne comprend pas :

- Le transport,
- Les dépenses personnelles.

Mentions particulières :

- Toute l'année selon disponibilités,
- Gratuité chauffeur pour 25 personnes payantes.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Notre prix comprend :

- Les visites guidées selon programme,
- Le déjeuner (apéritif*, entrée, plat, dessert, 1/4 vin*, eau et café),
- Les dégustations.

Notre prix ne comprend pas :

- Le transport,
- Les dépenses personnelles.

Mentions particulières :

- D'avril à septembre,
- Gratuité chauffeur pour 25 personnes payantes.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Mes journées

Détente...



Deux jardins pour rêver



SUGGESTION DE PROGRAMME :

- Visite guidée des Jardins de Louanne & K. à Fécamp,
- Déjeuner dans un restaurant partenaire à Fécamp,
- Visite guidée du Domaine du Grand Daubeuf à Daubeuf-Serville.

Vivez une journée d'exception à la découverte de deux jardins d'exception ! Commencez votre escapade par la visite des jardins de Louanne and K., un lieu unique où nature et créativité s'entremêlent. Entre compositions florales originales, ambiances variées et coins secrets, laissez-vous surprendre par l'harmonie et la poésie de ce jardin hors du commun.

Après cette immersion végétale, poursuivez votre journée avec la visite des jardins du domaine du Grand Daubeuf, classés « Jardin Remarquable ». Dans ce cadre prestigieux, admirez des perspectives élégantes, des parterres parfaitement dessinés et des essences rares. Chaque allée vous mènera vers de nouvelles découvertes, mêlant histoire, art paysager et sérénité.

Une journée idéale pour les amoureux des jardins, combinant détente, émerveillement et patrimoine au cœur de la campagne normande.



Notre prix comprend :

- Les visites guidées selon programme,
- Le déjeuner (apéritif*, entrée, plat, dessert, 1/4 vin*, eau et café).

Notre prix ne comprend pas :

- Le transport,
- Les dépenses personnelles.

Mentions particulières :

- Validité d'avril à septembre
- Gratuité chauffeur pour 25 personnes payantes.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Mes journées

Détente...



Impressionnantes falaises



SUGGESTION DE PROGRAMME :

- Visite guidée à pied du Cap Fagnet à Fécamp,
- Déjeuner dans un restaurant partenaire à Fécamp,
- Descente en vélo-rail des Loges à Etretat,
- Temps libre à Etretat,
- Remontée à bord du train.

Votre journée débute par la visite du Cap Fagnet à Fécamp, un site naturel exceptionnel surplombant la mer. En arrivant, vous serez immédiatement séduits par les vues panoramiques époustouflantes sur la côte d'Albâtre et la Manche. Votre guide vous conduira à travers les sentiers escarpés, en vous racontant l'histoire stratégique de ce lieu, notamment ses bunkers datant de la Seconde Guerre mondiale. La beauté sauvage des falaises et la tranquillité des lieux vous offriront un moment de contemplation et de connexion avec la nature.



Après le déjeuner, vous prendrez la direction des Loges pour une expérience unique : le vélo-rail. Une fois installés sur ces drôles de véhicules, vous pédalerez le long de l'ancienne voie ferrée, traversant des prairies fleuries. Le rythme tranquille du vélo-rail vous permettra de profiter pleinement des paysages bucoliques et de l'air pur. A votre arrivée, vous pourrez rejoindre à pied la plage d'Etretat située à 1km. Vous retourerez vers les Loges en empruntant la même voie ferrée mais cette fois-ci à bord d'un ancien train restauré au look vintage.



Notre prix comprend :

- Les prestations mentionnées ci-dessus,
- Le déjeuner (apéritif*, entrée, plat, dessert, 1/4 vin*, eau et café).

Notre prix ne comprend pas :

- Le transport,
- Les dépenses personnelles.

Mentions particulières :

- Validité jusqu'au 1^{er} novembre,
- Gratuité chauffeur pour 25 personnes payantes.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Mes journées Nature...



Un jour en Pays de Caux patrimoine, lin et village d'exception



Le Château de Sommesnil.



L'Écomusée du Lin.

SUGGESTION DE PROGRAMME :

- Visite guidée de Veules-les-Roses,
- Déjeuner dans un restaurant partenaire,
- Visite guidée du château de Sommesnil,
- Visite de l'Ecomusée du Lin à « La Ferme au Fil des Saisons » avec dégustation d'un verre de cidre*.

Vous visitez Veules-les-Roses, classé parmi les Plus Beaux Villages de France. Accompagnés d'un guide, vous arpentez à pied les ruelles pittoresques de ce village maritime au charme intact. Vous découvrez le plus petit fleuve de France, les moulins qui bordent ses rives, les chaumières, les villas balnéaires et de nombreux jardins fleuris. À l'heure du déjeuner, un repas convivial vous sera proposé dans un restaurant local.

L'après-midi, vous visitez le château de Sommesnil. Edifié en 1620 à l'époque de Louis XIII, ce château fut à l'origine un pavillon de chasse royal. Le domaine a connu ensuite des aménagements aux XVII^e et XIX^e siècles. Votre guide vous fera revivre ces époques, entre récits de familles illustres, anecdotes locales et témoignages. Un véritable voyage dans le temps au cœur de l'élégance normande.

La journée s'achève à la ferme au fil des saisons, à Amfreville-les-Champs, où le lin, surnommé « l'or bleu de Normandie », est à l'honneur. Vous découvrez les étapes de sa culture, de la floraison estivale aux fibres utilisées dans l'industrie textile. Les propriétaires partageront leur passion pour cette plante emblématique, pilier de l'économie régionale. La visite se terminera par une dégustation de produits locaux.



Notre prix comprend :

- Les visites guidées selon programme,
- Le déjeuner au restaurant (apéritif*, entrée, plat, dessert, 1/4 vin*, eau et café).

Notre prix ne comprend pas :

- Le transport,
- Les dépenses personnelles.

Mentions particulières :

- Validité toute l'année selon disponibilités,
- Supplément week-end et jour férié à prévoir,
- Gratuité chauffeur pour 25 personnes payantes.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Mes journées Patrimoine...



Sur les bords de Seine



Le 5 frères, un camembert d'exception.



L'Abbaye de Fontenelle à Saint-Wandrille-Rançon.

SUGGESTION DE PROGRAMME :

- Visite de la ferme des 5 frères à Bermonville,
- Déjeuner dans le pays de Caux,
- Visite de l'Abbaye de Fontenelle, aux côtés de Frère Lucien, à Saint-Wandrille-Rançon.

Quand ils reprennent la ferme familiale, la fratrie, où chacun a son rôle, met son savoir-faire au service du terroir et d'un camembert d'exception. Moulé à la louche avec amour et précision, ce fromage artisanal a su conquérir les palais et rafler des récompenses. Suivez Charles à bord de son petit train et vivez l'expérience immersive de la fromagerie avant d'éveiller vos papilles !

Dans l'après-midi, arquez les coulisses d'une abbaye, la seule de la vallée de Seine encore occupée par une communauté bénédictine. Place à une rencontre rare et inspirante : Frère Lucien, moine de l'Abbaye de Fontenelle, vous accueille dans ce lieu hors du temps et vous dévoile avec humour son histoire, ses secrets et son cloître fraîchement restauré. Une visite réservée aux touristes privilégiés. Côté boutique, laissez-vous tenter, entre autres, par la seule bière d'Abbaye produite en France par des moines.



Notre prix comprend :

- Les visites mentionnées ci-dessus,
- Le déjeuner (apéritif*, entrée, plat, dessert, 1/4 vin*, eau et café).

Notre prix ne comprend pas :

- Le transport,
- Les dépenses personnelles.

Mentions particulières :

- Validité toute l'année selon disponibilités,
- L'accès à la brasserie de l'Abbaye n'est pas inclus dans la visite,
- Gratuité chauffeur pour 25 personnes payantes.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Mes activités à la carte...



Spéciales petits groupes

Vous ne trouvez pas l'activité qui vous convient parmi nos journées composées et vous êtes un petit groupe, alors choisissez parmi celles proposées ci-contre.

Sur simple demande, nous vous adresserons un devis personnalisé et un programme détaillé.

Découvrir

Se cultiver

Se balader



I Se balader en calèche.
Balade apéritive* en calèche.



I Découvrir l'art de la poterie.
Initiation à la poterie.



I Explorez, enquêtez, vivez l'aventure.
Escape Game au Palais Bénédictine.



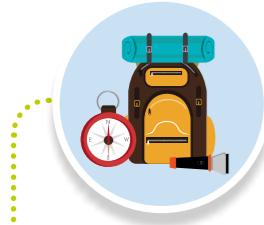
I Découvrir la peinture avec Sophie J.
Peindre comme les Impressionnistes.



I Rechercher la précieuse pomme en or.
Escape Game à la ferme.



I Se balader avec Les Pépites d'Anne.
Balade gourmande à vélo.



Partez à la découverte de la Côte d'Albâtre, l'esprit léger !

Spécialistes de l'organisation de séjours de randonnée en itinérance, nous mettons tout notre savoir-faire au service de votre groupe pour vous offrir une expérience clé en main, en toute sérénité.

- Itinéraires sur mesure le long des falaises emblématiques de la Côte d'Albâtre
- Hébergements sélectionnés avec soin (hôtels, chambres d'hôtes...)
- Transfert des bagages entre chaque étape
- Encadrement par un guide accompagnateur passionné
- Assistance logistique complète : gestion des repas, pauses pique-nique, navettes...

Que vous soyez un club de randonneurs, une association ou un groupe d'amis, nous construisons un séjour adapté à votre niveau, à vos envies et à votre rythme.

Faites-nous confiance pour une aventure inoubliable entre mer et campagne normande !



Mes visites guidées à la carte...



Thématisques

Vous ne trouvez pas la visite qui vous convient parmi nos journées composées, alors choisissez parmi celles proposées ci-contre.



I Tour de la Maitrise.

Fécamp d'Autrefois
(D'aut'faïs).



I Eugène Le Poitevin, portrait de Mme Césaire Blanquet.
Fécamp et les peintres, lieu d'inspiration pour les artistes.



I Bunkers du Cap Fagnet.

Circuit 39/45.



I Le Palais Ducal.
Au temps des Ducs de Normandie, sur les traces du Moyen Âge.



I Un voyage insolite.

Arsène Bigot,
Gentleman sourcier.



I Les bains de mer au XIX^e siècle.
Fécamp à l'époque des bains de mer.



VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE
Tarifs pour les visites labellisées
Villes et Pays d'Art et d'Histoire.
Sous réserve de modifications.

	Moins de 20 personnes	20 à 30 personnes
Visite guidée 1h30 à 2h00 du lundi au samedi.	130 €	140 €
Visite guidée 1h30 à 2h00 dimanche et jours fériés.	160 €	170 €
Visite guidée 2h30 à 3h00 du lundi au samedi.	180 €	190 €
Visite guidée 2h30 à 3h00 dimanche et jours fériés.	210 €	220 €
Visite guidée nécessitant un déplacement à l'extérieur de Fécamp.	+30 €	+30 €

Visites possibles en français, anglais, allemand, espagnol, russe, polonais.



Mes séminaires à la carte...



Organisez
vos séminaires
à Fécamp !

À seulement deux heures de Paris, Fécamp offre un cadre idéal pour vos séminaires, journées d'étude et événements d'affaires.

Notre équipe vous garantit une organisation fluide et efficace.

Travailler

Se réunir

Se divertir



Offrez à vos collaborateurs une expérience unique où travail, détente et inspiration s'entrelacent harmonieusement.

Fécamp offre un cadre unique pour renforcer la cohésion de vos équipes. Avec son patrimoine maritime, ses paysages spectaculaires et ses infrastructures adaptées, la ville conjugue détente, dynamisme et authenticité, pour des activités de team building mémorables.

Notre équipe vous propose un large choix d'expériences originales et fédératrices



NOS PRESTATIONS



ESPACES ADAPTÉS
salles équipées, lieux de réunion atypiques ou classiques, selon vos besoins.



HÉBERGEMENTS VARIÉS
hôtels ou gîtes sélectionnés pour leur confort et leur proximité.



RESTAURATION DE QUALITÉ
menus personnalisés, produits locaux et pauses gourmandes.



Sorties en mer sur des semi-rigides vers Etretat.



Jeux, olympiades



Que ce soit pour travailler, se réunir ou se divertir, profitez du savoir-faire des prestataires de la destination pour construire un événement à votre image !

Mes séminaires à la carte...

Mes séjours en bord de mer...



Les falaises d'Etretat.

Escapade Fécamoise et Etretataise 2 jours/1 nuit

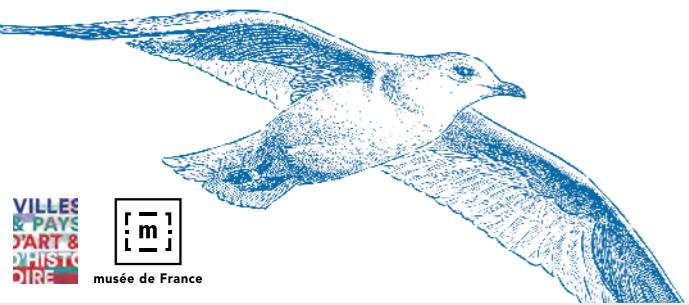
Tarifs sur demande

JOUR 1 - FECAMP

- Visite Découverte du Palais Bénédictine,
- Déjeuner dans un restaurant à Fécamp,
- Visite guidée du musée « Les Pêcheries de Fécamp »,
- Dîner et nuit à l'hôtel à Fécamp.

JOUR 2 - ETRETAT

- Visite commentée d'Etretat,
- Déjeuner à Etretat,
- Visite guidée de l'Écomusée de la pomme et du cidre à Bretteville-du-Grand-Caux.



Notre prix comprend :

- Les visites guidées selon programme,
- Les déjeuners des jours 1 et 2 au restaurant, le dîner du jour 1 au restaurant de l'hôtel (apéritif*, entrée, plat, dessert, 1/4 vin*, eau et café),
- La nuit en hôtel 3 étoiles à Fécamp, base chambre double avec petit déjeuner et taxe de séjour comprise.

Notre prix ne comprend pas :

- Le transport,
- Les dépenses personnelles,
- Le supplément single.

Mentions particulières :

- Validité toute l'année selon disponibilité,
- Gratuité chauffeur pour 25 personnes payantes.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Mes séjours Au grand air...



Fécamp, vue sur les falaises et le port.

À partir de
437€ /personne
base chambre
double

L'échappée Normande, entre Seine et Mer - 3 jours/2 nuits



JOUR 1 - LE HAVRE

- Visite guidée de la ville d'Auguste Perret à pied,
- Déjeuner dans un restaurant du Havre,
- Visite guidée des Jardins Suspendus avec accès aux serres de collection,
- Visite commentée du port en bateau,
- Dîner et nuit dans un hôtel*** en centre-ville du Havre.

JOUR 2 - FECAMP

- Visite guidée du Musée des Pêcheries,
- Déjeuner à Fécamp vue port de pêche/port de plaisance,
- Visite du Palais Bénédictine,
- Visite de la Cidrerie des Hautes falaises avec collation,
- Dîner et nuit à l'Hôtel Le Relais d'Etretat*** à Bolbec.

JOUR 3 - VALLEE DE SEINE

- Visite commentée de l'Atelier-Musée du Textile, à Bolbec,
- Contes légers pour esprits coquins à l'Abbaye du Valasse,
- Déjeuner sous les voûtes cisterciennes de l'ancien réfectoire des moines de l'Abbaye du Valasse,
- Découverte de MuséoSeine sous l'angle des impressionnistes, à Caudebec-en-Caux.



Fleurs de lin.

Notre prix comprend :

- Les visites guidées selon programme,
- Le Palais Bénédictine : visite libre du musée et visite guidée de la distillerie et des caves suivie de 3 dégustations,
- Les déjeuners des jours 1,2 et 3 au restaurant, les dîners des jours 1 et 2 au restaurant de l'hôtel (apéritif*, entrée, plat, dessert, 1/4 vin*, eau et café),
- Les dégustations,
- Les 2 nuits en hôtel 3 étoiles, base chambre double avec petit-déjeuner et taxe de séjour comprise.

Notre prix ne comprend pas :

- Le transport,
- Les dépenses personnelles,
- Le supplément single.

Mentions particulières :

- Validité toute l'année selon disponibilités,
- Supplément week-end et jour férié à prévoir,
- Gratuité chauffeur pour 25 personnes payantes.

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.



Conditions de vente

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Articles R211-3 à R211-11 du Décret n° 2017-1871 du 29 décembre 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées.

Art. R. 211-3. Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Art. R. 211-3-1. L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Art. R. 211-4. Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1. Les caractéristiques principales des services de voyage :

a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;
c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
d) Les repas fournis ;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;
f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;
h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2. La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;
3. Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4. Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5. Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6. Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7. Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés, ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément à l'article L. 211-14 ;

8. Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives courant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

« En ce qui concerne les forfaits définis au I ou II du A II du I de l'article L. 211-9, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les clôtures sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournit, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent. »

« Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone. »

Art. R. 211-5. Les informations mentionnées aux 1^{er}, 3^{er}, 4^{er}, 5^{er} et 7^{er} de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Art. R. 211-6. Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1^{er} Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2^{er} Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17 ;

3^{er} Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;
4^{er} Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5^{er} Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;
6^{er} Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7^{er} Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;
8^{er} Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

« En ce qui concerne les forfaits définis au I ou II du A II du I de l'article L. 211-9, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1^{er} à 8^{er}. »

Art. R. 211-7. Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

« Sauf stipulation plus favorable au débiteur, celui-ci tient d'informier l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant. »

Art. R. 211-8. Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-19, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

« En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives. »

Art. R. 211-9. Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au I de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1^{er} Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2^{er} Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3^{er} Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4^{er} Si y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

« Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate. »

« Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17. »

Art. R. 211-10. L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des I et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

« Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité que l'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. »

Art. R. 211-11. L'aide par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17 consiste notamment :

1^{er} A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2^{er} A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

« L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant. »

« Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité que l'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. »

Art. R. 211-12. Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1^{er} Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2^{er} Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17 ;

3^{er} Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives courant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

« En ce qui concerne les forfaits définis au I ou II du A II du I de l'article L. 211-9, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les clôtures sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournit, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent. »

« Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone. »

Art. R. 211-13. Les informations mentionnées aux 1^{er}, 3^{er}, 4^{er}, 5^{er} et 7^{er} de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Art. R. 211-14. Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1^{er} Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2^{er} Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17 ;

3^{er} Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives courant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

« En ce qui concerne les forfaits définis au I ou II du A II du I de l'article L. 211-9, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les clôtures sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournit, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent. »

« Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone. »

Art. R. 211-15. Les informations mentionnées aux 1^{er}, 3^{er}, 4^{er}, 5^{er} et 7^{er} de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Art. R. 211-16. Empêchement pour le détaillant de fournir en cours de séjour les prestations prévues dans le contrat : se rapporter à l'article R211-9 des conditions générales de réservation ci-dessus.

Art. R. 211-17. Dommages : le voyageur est responsable de tous les dommages subvenant de son fait. Le voyageur est invité à vérifier qu'il possède toutes les assurances nécessaires le couvrant pendant son voyage ou séjour.

Art. R. 211-18. Assurances : l'Office Intercommunal de Tourisme de Fécamp a souscrit une assurance afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle qu'il peut encourrir auprès d'Allianz lard dont le siège social est situé : 1 Cours Michelet - CS 30051, 98076 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

Art. R. 211-19. Responsabilité : l'Office Intercommunal de Tourisme de Fécamp est responsable dans les termes de l'article L 211-16 du Code du Tourisme qui stipule : Le professionnel qui vend un forfait touristique mentionné au 1^{er} I de l'article L. 211-1 est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus par ce contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois le professionnel peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au voyageur, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Art. R. 211-20. Réclamations : Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée à l'Office Intercommunal de Tourisme de Fécamp au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivants la fin de la prestation, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art. R. 211-21. Hébergement : le prix des nuitées est calculé sur la base d'une chambre double avec bain ou douche et petit déjeuner.



- | Lieu de visite | Dépose autocar | Stationnement |
|---|------------------------------|---|
| 1 Office de Tourisme
Quai Sadic Carnot | 1 Quai Capitaine Jean Recher | A 3 places de stationnement
123, rue Jules Ferry |
| 2 Palais Bénédictine | 2 Place du Général Leclerc | B |

Pour nous rejoindre...



Fécamp Tourisme

Immatriculation : IM076100001
Responsabilité civile : ALLIANZ IARD

Service groupes

Quai Sadi Carnot
76400 FECAMP
Tél. : +33 (0)2 35 28 84 62
E.mail: groupes@fecamptourisme.com
www.fecamptourisme.com



Les Transports

Autocar

De Paris (3h00) :
A13 direction Caen,
sortie 25 : Fécamp / Bourg-Achard.

D'Amiens (2h15) :
A29 direction Le Havre,
sortie 8 : Fécamp / Fauville-en-caux.

De Caen (2h00) :
A29 direction Amiens,
sortie 7 : Fécamp / Bolbec.

De Rennes (3h30) :
A84 direction Paris,
A29, sortie 7 : Fécamp / Bolbec.

De Lille (3h30) :
A1, direction Amiens,
A29, direction Le Havre,
sortie 8 : Fécamp / Fauville-en-caux.

Du Mans (3h15) :
A28 direction Rouen,
A13 direction Caen,
sortie 25 : Fécamp / Bourg-Achard.

Train

Ligne SNCF Paris / Bréauté / Fécamp :
depuis la gare Saint-Lazare (2h30),
correspondance à Bréauté-Beuzeville.

Bateau

Le Havre (45min) : Brittany Ferries Tél. 02 98 244 701	Dieppe (1h00) : DFDS Tél. 0 800 650 100
---	--

Avion

Beauvais (2h30) - Paris (3h00) - Deauville (1h30)

Taxis

Yport :
Taxis Brument - Tél. 06 03 63 13 09

Theuville-aux-Maillots :
Taxis des Terre Neuvas - Tél. 06 74 51 24 01

Le Havre :
Radio-taxis du Havre - Tél. 02 35 25 81 81

NORMANDIE
TOURISME

